

VILLE DE LEZIGNAN-CORBIERES

N° D'ORDRE....2023-58

DÉCISION DU MAIRE

En application de la délibération du Conseil Municipal n° 2020-167 du 24 septembre 2020
et de l'article L.2122.22-5 du Code Général des Collectivités Territoriales

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN BIEN MEUBLÉ APPARTENANT AU DOMAINE PRIVÉ À TITRE PRÉCAIRE ET GRACIEUX

Le Maire de la Commune de LÉZIGNAN-CORBIÈRES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,
Vu les articles L.2211-1 et L.2221-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
Vu l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n° 2020-167 du Conseil Municipal du 24 septembre 2020, portant délégation de mission du
Conseil Municipal au Maire, en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que Mme BELEULMI-CORBIERE Nora est dans l'attente de l'attribution d'un logement social, en
raison de violences conjugales,
Considérant que dans ces circonstances, il y a urgence à la reloger dans un bien appartenant au domaine
privé de la Commune de Lézignan-Corbières,
Considérant qu'à cet effet, il convient de procéder à la formalisation d'une convention de mise à disposition
d'un logement meublé,

DÉCIDE

Article 1 :

De signer avec Mme BELEULMI-CORBIERE Nora une convention de mise à disposition d'un bien meublé
appartenant au domaine privé de la Commune de Lézignan-Corbières, à titre précaire et gracieux, situé 6 rue
du Château et cadastre sous le n°138 de la section AD, à compter du 13 novembre 2023, et ce pour un mois.

Article 2 :

La présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance sous la forme d'un
donner acte, et publiée sur le site Internet de la Commune.

Ampliation en est adressée à Monsieur le Préfet du département de l'AUDE.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211102033-20231113-DM-2023-58-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2023

Publication : 16/11/2023

Le Maire, Gérard FORCADA

Lézignan-Corbières, le 13 novembre 2023

Le Maire,
Gérard FORCADA



CERTIFIÉ EXECUTOIRE

Compte tenu de la transmission en préfecture le 16/11/23
Et de la publication électronique le 16/11/23

Le Maire,
Gérard FORCADA